

MONSIEUR FRANCOIS MITTERRAND - PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE
PALAIS DE L'ELYSEE
75008PARIS

MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

JE TIENS A VOUS REMERCIER D'AVOIR DANS VOTRE DISCOURS A L'ONU
PENSE AU LIBAN QUI, COMME VOUS LE DITES SI JUSTEMENT, N'A PAS
RECOUVRE SA COMPLETE SOUVERAINETE SUR SON TERRITOIRE, ENCORE OCCUPE
PAR LES TROUPES ETRANGERES.

SELON MOI, LE FAUTE EN INCOMBE A ISRAEL, QUI DEPUIS 1978, SOIT
DEPUIS PLUS DE DOUZE ANS, SE REFUSE A EXECUTER LES DIFFERENTES
RESOLUTIONS DU CONSEIL DE SECURITE QUI EXIGENT LE RETRAIT IMMEDIAT ET
INCONDITIONNEL DE SES FORCES MILITAIRES DE TOUT LE TERRITOIRE
LIBANAIS.

EN 1980 ET 1981 ISRAEL N'A PAS HESITE PAR DEUX LOIS
FONDAMENTALES D'ANNEXER LA VILLE DE JERUSALEM ET LE GOLAN SYRIEN,
SANS QU'AUCUNE SANCTION NE S'EN SUIVE.

QU'EST-CE QUI L'EMPECHERAIT D'ANNEXER BIENTOT LE LIBAN DU SUD,
CONVOITE PAR LE SIONISME DEPUIS 1919.

NE PENSEZ-VOUS PAS, MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE QUE
LA FRANCE, QUE VOUS PERSONNIFIEZ SI DIGNEMENT ET QUI TIENT A LA
SAUVEGARDE DU LIBAN, DE SON INTEGRITE TERRITORIALE, DE SON
INDEPENDANCE ET DE SA SOUVERAINETE DANS SES FRONTIERES
INTERNATIONALEMENT RECONNUES POURRAIT DEMANDER AU CONSEIL DE SECURITE
DE PRENDRE UNE RESOLUTION TENDANT AU RETRAIT DES FORCES ISRAELIENNES,
BASEE, CETTE FOIS, SUR LE CHAPITRE VII DE LA CHARTRE DE L'ONU DONT
ELLE VIENT DE FAIRE APPLICATION EN FAVEUR DU KOWEIT.

ISRAEL SERAIT ALORS CONTRAINT D'EXECUTER LES RESOLUTIONS DU
CONSEIL DE SECURITE ET DE RETIRER SES FORCES MILITAIRES, CE QUI
PERMETTRAIT AU LIBAN D'OBTENIR LE RETRAIT DES FORCES SYRIENNES.

TRES RESPECTUEUSEMENT

RAYMOND EDDE